



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Montreuil, le 05 octobre 2017

AUTORISATION DE DÉPART

STOPPONS L'HÉMORRAGIE ET REPRENONS LA MAIN !

Conséquence directe du désengagement de l'Etat et de la mauvaise réforme du système ferroviaire, la déshumanisation des gares et des trains s'accélère avec la généralisation du transfert de l'autorisation de départ.

Ainsi, les menaces qui pèsent sur ce geste métier essentiel impactent directement les conditions de travail des conducteurs, des contrôleurs et des agents des Etablissements Infra Circulation.

Cependant, dans de nombreuses régions, la mobilisation des cheminots a fait reculer ces projets néfastes !

Les chefs de service sont la clé de voûte de la sécurité et de la production en gare. Ces agents sédentaires sont des interlocuteurs déterminants dans les mesures de sécurité liées à la préparation technique et commerciale du train ainsi que les opérations de départ.

De plus, ils apportent, de par leur rôle central, une plus-value sur l'aspect régularité.

TOUS CONCERNÉS ! TOUS MOBILISÉS !

Pour rappel, dans une procédure normale d'une séquence de départ, le chef de service, après s'être assuré que toutes les conditions sont réunies (montée/descente de voyageurs, heure de départ, fermeture des portes assurée,...) transmet l'autorisation de départ au contrôleur, qui la retransmet à l'agent de conduite.

C'est cette complémentarité qui assure un haut niveau de sécurité dans la procédure de départ. Pour la CGT, ces trois maillons (chef de service, contrôleur et agent de conduite) ne peuvent être dissociés.

DES CONSÉQUENCES MORTIFÈRES POUR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS !

D'ores et déjà, les suppressions des chefs de service au sol et des contrôleurs à bord représentent plusieurs milliers d'emplois.

Méprisant totalement les conséquences en termes de sécurité et de conditions de travail, la Direction a bien l'intention de poursuivre sa course aux gains d'exploitation.

Ainsi, partout, elle tente de mettre en place l'EAS (Equipement Agent Seul). Elle reporte l'entière responsabilité et la charge de travail de la procédure de départ sur l'agent de conduite.

Dans cette déstructuration d'un pan essentiel de la sécurité, l'agent de conduite devrait, à présent, veiller à la bonne exécution du service voyageurs et aux conditions de sécurité qui sont actuellement à la charge des chefs de service et des contrôleurs.

Avec la déshumanisation des gares et la suppression des chefs de service, les ADC (Agents de conduite) et les ASCT (Agents de service commercial train) doivent assumer des responsabilités supplémentaires y compris juridiques, sans même que la Direction considère de nouveaux Risques psycho-sociaux (RPS).



De plus, isolés, sans interlocuteur ou appui présent en gare, les ADC et les ASCT doivent faire face au mécontentement des usagers aussi bien dans les trains que sur les quais avec comme conséquence une multiplication des événements sûreté.

UN MÉTIER TRANSVERSE POUR UNE SÉCURITÉ SYSTÈME !

Afin de garantir un haut niveau de sécurité, le chef de service doit avoir une formation permettant d'avoir une approche transverse et globale de la sécurité.

Ainsi, il est nécessaire que les chefs de service bénéficient de la formation complète de la filière Transport Mouvement, AMV et/ou TTMV selon le cas.

La Direction, pour achever son fonctionnement par « branche », tente de faire disparaître les agents de la filière Transport Mouvement dans les activités voyageurs quels qu'en soient le coût pour la sécurité, les conditions de travail des cheminots et leur parcours professionnel.

Enfin, la disparition des passerelles métiers amène à des difficultés croissantes pour les cheminots dans la satisfaction de leurs demandes de mutation.

Pour la CGT, le chef de service, au-delà de l'autorisation de départ, est un élément indispensable à une sécurité système (surveillance des trains en marche, surveillance au défilé, remise d'ordre et d'avis...).

La CGT revendique :

- **Que les opérations de sécurité, telles que le départ des trains dans les gares, soient réalisées exclusivement par des agents relevant de la filière Transport Mouvement avec une formation complète d'AMV ou TTMV ;**
- **Le maintien à bord de chaque train des ASCT formés et qualifiés.**

ENSEMBLE, NOUS BOUGERONS LES LIGNES !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur: Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

